



L'Association des gens d'affaires et professionnels italo-canadiens Inc.
Canadian-Italian Business & Professional Association Inc.
Associazione gente d'affari & professionisti Italo-Canadesi Inc.

Article 6.02 CENS D'ÉLIGIBILITÉ

Seuls peuvent être administrateurs les membres en règle de l'association qui ont été membres pendant au moins une année complète, à n'importe quelle époque avant la date de leur entrée en fonction. Seul peut être élu au poste de président un candidat qui a siégé à l'exécutif pendant au moins une année complète à n'importe quelle époque avant la date de son entrée en fonction et qui n'a pas été, dans les cinq années précédant cette date d'entrée en fonction, l'objet d'une suspension comme membre du conseil ou de l'exécutif. Un administrateur qui n'a pas assisté à au moins la moitié des assemblées régulières du conseil durant son mandat, sans raison valable, ne peut être réélu dans les trois années de l'expiration du mandat en question. Les raisons invoquées pour justifier les absences doivent être acceptées au vote majoritaire du conseil.

Article 6.02 ELIGIBILITY

Only members in good standing who have been members for a least one full year at any time prior to the date of their taking office may be Directors. In order to be elected as President, the candidate must have been a member of the Executive Committee during at least one full year at any time prior to the date of his taking office and he must not have been suspended as a member of the Board of the Executive Committee within the five years preceding such date of taking office. A director who, without just cause, has not attended at least one-half of the regular meetings of the Board during his term, cannot be re-elected within three years of the expiry of his term. The reasons to justify such absences must be accepted by a majority vote of the Board.

NOMINATIONS SONT REQUISES POUR:

Huit (8) administrateurs pour un terme de deux ans

La liste officielle des candidats vous sera expédiée avant le 23 mai 2011 si le vote est nécessaire.

NOMINATIONS ARE REQUESTED FOR:

Eight (8) directors for a term of two years.

The official list of candidates will be forwarded to you before May 23, 2011 if voting is necessary.

**LE COMITÉ D'ÉLECTION ET DE NOMINATION 2011
THE NOMINATION AND ELECTION COMMITTEE 2011**